

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 04/09/2025 - 5737 - 2014 B 00665 - 804 310 076 - HEVILI

Désignation de l'entreprise : EURL HEVILI

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 28 Rue Jean Jaurès 59269 sepmeries

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 4 3 1 0 0 7 6 0 0 0 1 8

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2024

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 703	AS	1 436		266
		Autres immobilisations corporelles		AT	90 613	AU	48 694		41 919
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	139 300	CV			139 300
		Créances rattachées à des participations		BB	114 938	BC			114 938
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH		BI			
TOTAL (II)				BJ	346 555	BK	50 131	296 424	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY			
		Autres créances (3)		BZ	12 491	CA			12 491
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
Disponibilités		CF	22 562	CG			22 562		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	1 574	CI			1 574	
	TOTAL (III)		CJ	36 628	CK			36 628	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	383 183	1A	50 131		333 052	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL HEVILI		Néant ☐ *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)		DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	188 367
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	34 449
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	266 816
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	17 640
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	36 252
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 832
	Dettes fiscales et sociales		DY	9 511
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	66 235	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	333 052	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Ecart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>EURL HEVILI</u>						Néant ☐ *		
						Exercice N		
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	34 145	FH		FI	34 145	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	34 145	FK		FL	34 145	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 114	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	40 260
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	4 874
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	3 108
	Salaires et traitements*						FY	8 359
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA	11 784
							GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	28 127	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	12 132	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	19 800
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	19 800
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	222
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	222
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	19 577	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 710	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		EURL HEVILI		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(2 739)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	60 060		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	25 611		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	34 449		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	6 114	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL HEVILI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 333 053 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 34 449 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 1 et 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 ans
- * Matériel de transport : 6 à 7 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 703			1 703
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 547			3 547
- Matériel de transport	65 260	19 500		84 760
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 307			2 307
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	72 817	19 500		92 317
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	260 278		6 040	254 238
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	260 278		6 040	254 238
ACTIF IMMOBILISE	333 095	19 500	6 040	346 555

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 108	329		1 437
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 547			3 547
- Matériel de transport	31 385	11 455		42 841
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 307			2 307
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	38 347	11 784		50 131
ACTIF IMMOBILISE	38 347	11 784		50 131

Notes sur le bilan

Actif circulant**Produits à recevoir**

	Montant
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	3 546
Total	3 546

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 40 000,00 Euro décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	400	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	400	100,00

Dettes**Charges à payer**

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 074
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	21
COTISATIONS SSI GERANT	1 660
Total	2 755

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation*Charges constatées d'avance*

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 575		
Total	1 575		

HEVILI
Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros
Siège social : 28 rue Jean Jaurès – 59750 FEIGNIES

804 310 076 RCS VALENCIENNES

TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 27 JUIN 2025
--

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 34 449,20 euros, de la manière suivante :

A la réserve facultative pour.....	14 449,20€
A la distribution de dividendes pour.....	20 000,00 €

Le dividende par part s'élèvera ainsi à 50 euros ; il sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2025.

L'associé unique confirme être informé de ce que les revenus distribués seront soumis au prélèvement forfaitaire unique, sauf option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

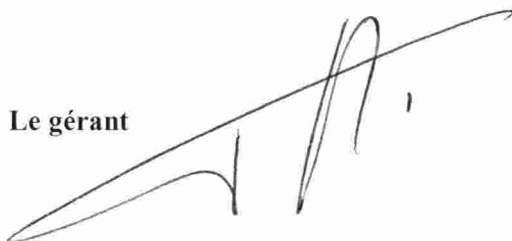
En cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, et conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que l'intégralité de la somme distribuée, soit 20 000 euros sera éligible à l'abattement mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Conformément à l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les sommes éligibles à l'abattement seront perçus à la source.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes par part au titre des 3 derniers exercices ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Eligibles à l'abattement article 158-3-2° du CGI</u>	<u>Non éligibles à l'abattement article 158-3-2° du CGI</u>
31/12/2023	20 000 € soit 50 €/part	20 000 €	-----
31/12/2022	-----	-----	-----
31/12/2021	-----	-----	-----

Le gérant



**COPIE CERTIFIEE
CONFORME A
L'ORIGINAL**